



Charlesbourg, le 27 mars 1997

A V I S

À TOUS LES FOURNISSEURS

contrats octroyés en 1994, 1995 et 1996

FICHER DES REQUÊTES D'ANALYSE FONCIÈRE ADDITIONNELLE (FRAFA)

La Direction de la rénovation cadastrale avise tous les Fournisseurs, réalisant des travaux selon les versions 3.0, 3.1 et 3.2 des Instructions, qu'ils devront obligatoirement transmettre toutes les requêtes d'analyse foncière sous forme de fichier informatique à compter du 1^{er} mai 1997. La structure de ce fichier FRAFA est décrite à l'annexe C des Instructions pour la réalisation d'un mandat de rénovation cadastrale (version 3.2).

Tous les Fournisseurs intéressés pourront cependant transmettre les requêtes d'analyse foncière additionnelle sous forme de fichier FRAFA à compter du 1^{er} avril 1997.

(Avis 97-13)

